COLLEGE BUFFON

INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION - RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

I) Inscription ou réinscription à la restauration scolaire et paiement

Pour **inscrire ou réinscrire** votre enfant à la cantine à compter de septembre 2025, vous devez :

- Remplir le coupon d'inscription ci-joint,
- Fournir l'attestation de quotient familial **(y compris pour les élèves déjà inscrits l'an dernier)** afin que le tarif de demi-pension puisse être calculé.

En fonction de votre situation :

1/ Si vous êtes allocataire de la CAF

Vous devez vous procurer une attestation de quotient familial de la CAF datant de moins de trois mois sur le site www.caf.fr (à partir de la page d'accueil, « télécharger une attestation », puis choisir « attestation de quotient familial ») ou à partir d'une borne CAF (liste des bornes CAF sur www.caf.fr),

2/ Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF

Vous devez vous rendre sur Paris.fr (https://qf.paris.fr) pour compléter le formulaire en ligne qui permettra de calculer vous-même votre quotient familial et d'éditer l'attestation à remettre à l'intendance accompagnée obligatoirement de la copie de **l'avis d'imposition 2024**.

Vous devez joindre obligatoirement les documents suivants : l'attestation de quotient familial éditée à partir du site https://qf.paris.fr et votre avis d'imposition 2025 sur revenue 2024.

Votre tarif est déterminé selon la grille tarifaire instaurée par le Département de Paris ;

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tranche quotient familial	≤234	≤384	≤548	≤959	≤1370	≤1900	≤2500	≤3333	≤5000	>5000
Tarif rentrée 2023	0,13 €	0,85 €	1,62 €	2,28 €	3,62 €	4,61 €	4,89 €	5,10 €	6,00 €	7,00 €

** sous réserve de modification de la grille tarifaire*

Attention : À défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial, le tarif maximal vous sera appliqué soit 7,00 € par repas.

Enfin, si vous ne souhaitez pas communiquer votre quotient familial aux services d'intendance, le tarif maximal (7,00 € le repas) vous sera alors appliqué.

Nouveauté : Le paiement de la cantine ne se fera plus à réception de facture mais en rechargeant au préalable la carte de cantine de votre enfant.

Au collège Buffon, vous aurez le choix entre une inscription pour :

1) 5 jours
2) 4 jours
3) 3 jours

⚠ **Les jours choisis sont fixes et doivent être respectés impérativement**. Le choix du nombre de jours et des jours retenus pourra être modifié jusqu'au 29 septembre, date de l'entrée en vigueur de l'emploi du temps définitif.

Le règlement peut être effectué par :

- Chèque bancaire ou postal à **l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Buffon (**faire figurer au dos du chèque **nom, prénom et classe de l'élève**),
- Carte bancaire directement auprès des services d'intendance,
- Paiement en ligne,
- Paiement en espèces à l'intendance.

- Lors de votre **inscription** ou **réinscription**, vous devrez fournir un chèque de **40 euros** à l'ordre de **l'Agent comptable du Lycée Buffon** (faire figurer au dos du chèque **nom, prénom et classe de l'élève**) pour créditer le compte de votre enfant.
  ⚠ Aucune réinscription ne sera acceptée pour l'année scolaire 2025-2026 si l'élève a un compte débiteur. Dans ce cas, il faudra régulariser avant le 1er septembre.

- Pour les nouveaux élèves, vous recevrez par mail en septembre vos login et mot de passe vous permettant d'accéder au site de Restauration de l'établissement (https://resto-scolaire.fr/buffon) pour créditer régulièrement des repas sur le compte de votre enfant.

L'accès au restaurant est informatisé. Un badge numéroté, valable pendant toute la scolarité, est **obligatoire pour accéder à la cantine**. **Il vous sera délivré gratuitement en même temps que l'inscription de votre enfant dans l'établissement**. Sa perte entraîne son remplacement au prix de **7 euros (tarif 2025)**. En cas de perte de badge, merci de le signaler à l'intendance.

- **Pour les élèves déjà inscrits en 2024/2025 au collège Buffon**, vous pourrez créditer le compte cantine de votre enfant dès l'ouverture du site internet (à compter du 28 août 2025), en utilisant les codes déjà fournis en septembre 2024. Les autres moyens de paiement (CB, espèces, chèque) restent valables.

A noter : En cas de difficultés financières, des aides pour régler la cantine peuvent être accordées.
Se rapprocher du secrétariat du collège pour obtenir un dossier d'aide.

Attention : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

II) Fonctionnement de la restauration scolaire

L'inscription est annuelle et vaut pour les 3 trimestres de l'année scolaire. Des modifications ne seront autorisées qu'à titre exceptionnel par le chef d'établissement, **après demande écrite** auprès du **C**onseiller **P**rincipal d'**E**ducation.
Les élèves du collège, inscrits à la demi-pension ne peuvent quitter l'établissement, en fin de matinée ou qu'en début d'après-midi, qu'après le repas de midi et sur **autorisation exclusivement** du Conseiller Principal d'Education. Cette mesure tend à offrir aux parents le maximum de garanties quant à la surveillance de leurs enfants. De ce fait, les familles doivent s'abstenir de demander des dérogations si elles ne sont pas exceptionnelles et justifiées.

A titre exceptionnel, un élève avec un solde négatif sera autorisé à manger, mais une régularisation devra obligatoirement être faite dans les 48h.

Enfin, les élèves boursiers perçoivent l'intégralité de leur bourse et accèdent à la demi-pension contre paiement des repas.

****

Rappel : toutes les informations concernant la restauration scolaire peuvent être consultées sur le site du Lycée Buffon

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA CANTINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

A remettre avec le dossier d'inscription ou de réinscription

NOM :	**PRENOM :**
CLASSE :	**N° BADGE :** (uniquement pour les anciens élèves)

Je coche les jours de demi-pension :

Choix possible : **- 3 jours** **- 4 jours** **- 5 jours**

⚠ **Les jours choisis sont fixes et doivent être respectés impérativement**. Le choix du nombre de jours et des jours retenus pourra être modifié jusqu'au 15 septembre, date de l'entrée en vigueur de l'emploi du temps définitif.

Lundi ☐	Mardi ☐	Mercredi ☐	Jeudi ☐	Vendredi ☐

☐ **Je joins à ce document l'attestation de quotient familial**

☐ **Je ne fournis pas de justificatif de tarification. Le tarif maximum (7€ le repas sera appliqué automatiquement).**

☐ **Je joins à ce document un chèque de 40 euros (obligatoire)**

Adresse électronique (en lettre majuscule) du responsable financier pour l'envoi des codes de paiement en ligne :

……@……

Paris, le Signature du Responsable de l'élève

Rappel : Toutes les informations concernant la restauration scolaire peuvent être consultées sur le site du Lycée Buffon